

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 29 Novembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Alain DESGRE à Jean-Jacques MARTEIL
Maryvonne LE GAL à Joël DANIEL
Estelle MORIO à Bernard BASTIER

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	22 Novembre 2022
Date de l'affichage	23 Novembre 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2022 116 Cession d'une bande de terrain et sa haie au nord de la parcelle BX 135

Rapporteur : J. Daniel

Les propriétaires de la parcelle BX 135, rue Per Jakez Helias, souhaitent pouvoir acquérir une bande de terrain supportant une haie dans la parcelle communale contiguë qui longe leur terrain, côté nord.

D'une longueur de 25 m sur 1,50 m de largeur, le domaine a estimé le terrain de 38 m² environ à 3 420 €, soit 90 € le m².

Le service des espaces verts avait envisagé de couper cette haie de laurier-palme, mais les riverains ont souhaité l'acquérir pour la conserver et se sont même engagés, par écrit, à la sauvegarder et l'entretenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 09 novembre 2022 ;

VU l'avis du Domaine du 14/04/2022, estimant la valeur vénale du bien à 3 420 € ;

AUTORISE la vente d'une partie du terrain cadastré BX 133, d'une surface de 38 m², pour la somme de 3 420 € net vendeur ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette cession ;

DIT que tous les frais, notamment d'actes, de géomètres et le dévoiement des réseaux éventuel, seront à la charge de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 30 Novembre 2022

Le Maire,
Joël DANIEL

